

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chartierville le 7 mars 2022 par vidéo conférence Teams avec participation du public, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion ouvre la séance à 19 h 05.

Sont présents :

Mme Joane Dubé, conseiller poste #1
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2
M. Jean Bellehumeur, conseillère poste #3
M. Frédéric Landry, conseiller #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

22-3628

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2022.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 8.1. Résolution – Dépôt des états financiers 2021 RCGT
 - 8.2. Résolution – Rapport annuel incendie 2021
 - 8.3. Résolution – Dépôt formulaire DGE 1038
 - 8.4. Résolution – Subvention camion de vidange
 - 8.5. Résolution – Autorisation pour appel d'offre collectes
 - 8.6. Résolution – Appui contre l'homophobie
 - 8.7. Résolution – Appui La Passerelle Journée de la femme
 - 8.8. Résolution – Refinancement Prêt 1 AEU
 - 8.9. Avis de motion – Règlement 2022-04 Code d'éthique et déontologie des employés
 - 8.10. Avis de motion – Règlement 2022-05 Poules urbaines
 - 8.11. Adoption 2^e projet - Règlement numéro : 2022-03 Règlement modifiant le règlement de zonage afin créer la zone « RU-7 », de diversifier les usages autorisés à l'intérieur d'un bâtiment existant, d'autoriser les ensembles touristiques et les campings dans certaines zones
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

3. Période de question portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour

Aucune question n'est posée.

22-3629

4. Adoption du procès-verbal :

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2022.

22-3630

5. Adoption des revenus & dépenses :

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 28 février 2022, pour un total des dépenses d'une somme de 85 583,28 \$ et un total des revenus d'une somme de 25 593,05 \$.

6. Rapport du Maire :

M. Denis Dion annonce que malgré les assouplissements seulement certaines rencontres à la MRC du Haut-Saint-François seront en présentielles, car les salles ne sont pas suffisamment grandes pour accueillir un grand nombre de personnes.

M. Dion informe que la municipalité continue ses démarches concernant le contrat de collecte des déchets et annonce le spectacle de l'artiste Brigitte Boisjoli à l'église de Chartierville le 28 mai 2022 et organisé par Musique aux Sommets.

7. Rapport des comités ad hoc :

Mme Joane Dubé informe du dossier MADA Famille qui poursuit ses démarches pour la mise en œuvre de sa politique à Chartierville ainsi que pour la relance du dossier du 150^e anniversaire de Chartierville avec Mme Suzanne Roy.

Mme Lise Bellehumeur annonce la formation d'un nouveau comité loisir formé de citoyens et que celui-ci est à préparer l'organisation d'un souper « cabane à sucre » le 23 avril prochain. De plus, Mme Bellehumeur fait un retour sur les activités pour la relâche scolaire et se dit très satisfaite du résultat.

M. Jean Bellehumeur informe que le comité de développement s'est réuni et avance bien pour la conception du plan d'actions de Chartierville dans le cadre du FRR volet 2.

M. Claude Sévigny fait également un bilan des journées relâches et informe que les subventions du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) ont été acheminées en partie à la municipalité.

M. Frédéric Landry donne un suivi au sujet de la soufflante défectueuse à la station d'assainissement des eaux usées. Il annonce la rencontre de la chambre de commerce de Colebrooke usa, qu'il y aura encore cette année la distribution gratuite d'arbres en mai dans le cadre des journées de la terre et finalement, il remercie Mme Chantal Beaudoin et M. Pierre Grégoire pour l'utilisation de leur terrain lors de la marche aux flambeaux.

8. Informations, correspondances et demandes diverses :

22-3631

8.1. Résolution – Dépôt des états financiers 2021 RCGT

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Jean Bellehumeur de déposer les états financiers 2021 de la municipalité de Chartierville par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et que ceux-ci seront disponibles pour consultation au bureau municipal sur les heures régulières d'ouverture.

Adopté à l'unanimité

22-3632

8.2. Résolution – Rapport annuel incendie 2021

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'année 2021 est complété et prêt à être déposé au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Jean Bellehumeur et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Chartierville accepte le rapport annuel du service incendie de Chartierville pour l'année 2021 afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

Adopté à l'unanimité

22-3633

8.3. Résolution – Dépôt formulaire DGE 1038

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Frédéric Landry de déposer les formulaires DGE 1038 Liste des donateurs et rapport de dépenses pour les municipalités de moins de 5 000 habitants de tous les candidats des élections générales du 7 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité

22-3634

8.4. Résolution – Subvention camion de vidange

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la Ville de Scotstown désirent présenter un projet pour la création et la mise en place d'une entente intermunicipale pour gérer et offrir le service de collectes des matières résiduelles, matières recyclables, etc., aux citoyens et l'achat d'un camion-benne dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de la municipalité de Chartierville s'engage à participer au projet de d'achat commun d'un camion pour la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et putrescibles et à assumer une partie des coûts;

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

– Le conseil nomme la Ville de Scotstown organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité

22-3635

8.5. Résolution – Autorisation pour appel d’offre collectes

ATTENDU QUE les Municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, et la Ville de Scotstown désirent se regrouper dans le but de procéder à une entente d’achat en commun pour procéder à des appels d’offres en commun pour des contrats de service de collecte et le transport des déchets, des matières récupérables, des matières putrescible et spéciales, acquisition de bacs roulants et/ou location de bacs, biens et autres;

ATTENDU QUE l’article 14.3 et suivants du Code municipal du Québec et l’article 29.5 et suivants de la Loi des Cités et Villes autorisent toute municipalité à conclure une entente avec une autre municipalité, dans le but d’accomplir en commun la demande de soumission pour l’adjudication de contrats;

ATTENDU QUE les municipalités ont convenu des conditions pour une telle entente d’achat en commun;

ATTENDU QUE ce regroupement serait prolonger pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026;

ATTENDU QU’ il y a lieu d’autoriser une telle entente et le processus des appels d’offres;

EN CONSÉQUENCE les parties présentes conviennent de ce qui suit :

SUR LA PROPOSITION de M. Jean Bellehumeur et l’appui de M. Simon Lafrenière, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

- 1.- QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution;
- 2.- QUE ce conseil municipal autorise la conclusion d’une entente commune entre les municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie et la Ville de Scotstown relativement à la demande d’appels d’offres et l’adjudication de contrats pour les services de collecte et transport des déchets solides, des matières recyclables, des matières putrescibles et d’autres services de collectes spéciales, acquisition de bacs, location de bacs, etc.;
- 3.- QUE cette entente d’achat en commun sera valide à compter du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026;
- 4.- QUE la Ville de Scotstown est désignée comme étant la municipalité mandataire de cette entente d’achat en commun;
- 5.- QUE cette résolution autorise diverses conditions reliées à cette entente d’achat en commun et faisant partie de l’annexe 1.

Adopté à l’unanimité

22-3636

8.6. Résolution – Appui contre l’homophobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre ou de l’expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l’homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Jean Bellehumeur

Qu’il soit résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adopté à l’unanimité

22-3637

8.7. Résolution – Appui La Passerelle Journée de la femme

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Jean Bellehumeur d’appuyer Le Centre des Femmes du Haut-Saint-François La Passerelle pour la préparation des activités de la journée internationale des droits des femmes 2022 pour un montant de 100,00 \$.

Adopté à l'unanimité

22-3638

8.8. Résolution – Refinancement Prêt 1 AEU

Attendu que la municipalité de Chartierville doit refinancer un montant de 89 300 \$ pour le règlement d'emprunt 2010-01;

Attendu que la municipalité doit procéder par appel d'offre sur invitation;

Attendu que le conseil municipal souhaite modifier le terme de l'emprunt pour 5 ans au lieu de 10 ans afin de minimiser les coûts d'intérêts;

Attendu qu'une invitation fut envoyée à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François et à la Banque Nationale du Canada pour le refinancement pour un terme final sur 5 ans;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Jean Bellehumeur

QUE la Municipalité de Chartierville accepte l'offre, la plus avantageuse des deux soumissionnaires, qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 14 mars 2022 au montant de 89 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéros 2010 01. Ce billet est émis au prix de 98,020 % de la valeur nominale, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

MONTANT: 89,300.00\$ DATÉS: 14 mars 2022

ÉCHÉANCIER:

17,860.00\$	3.00%
14 mars 2023	
17,860.00\$	3.25%
14 mars 2024	
17,860.00\$	3.50%
14 mars 2025	
17,860.00\$	3.75%
14 mars 2026	
17,860.00\$	4.00%
14 mars 2027	

Adopté à l'unanimité

22-3639

8.9. Avis de motion – Règlement 2022-04 Code d'éthique et déontologie des employés

Un avis de motion est donné par M. Jean Bellehumeur pour le projet de règlement numéro 2022-04 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chartierville afin de prévoir les nouvelles règles obligatoires dues à l'entrée en vigueur du projet de lois 49 (PL49). Un projet pour ledit règlement est également déposé.

22-3640

8.10. Avis de motion – Règlement 2022-05 Poules urbaines

Un avis de motion est donné par M. Jean Bellehumeur pour le projet de règlement numéro 2022-05 Poules urbaines afin de prévoir la réglementation des poules dans le périmètre urbain de la municipalité de Chartierville. Un projet pour ledit règlement est également déposé.

22-3641

8.11. Adoption 2e projet - Règlement numéro : 2022-03 Règlement modifiant le règlement de zonage afin créer la zone « RU-7 », de diversifier les usages autorisés à l'intérieur d'un bâtiment existant, d'autoriser les ensembles touristiques et les campings dans certaines zones

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry

De procéder à l'adoption sans modification du second projet de règlement numéro 2022-03 règlement modifiant le règlement de zonage numéro 101-2001 afin de créer la zone « RU-7 », de diversifier les usages autorisés à l'intérieur d'un bâtiment existant, d'autoriser les ensembles touristiques et les campings dans certaines zones.

9. Période de questions :

La période de question ouvre à 19 h 36 :

1. Concernant le sondage pour la salle d'entraînement, combien de billet favorable au projet devez-vous recevoir pour pouvoir débiter le projet?
2. Que comporte le projet de règlement 2022-03?
3. Pourquoi le spectacle de Musique aux Sommets en mai est à l'église?

La période de question est close à 19 h 51.

10. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

22-3642

11. Levée de la séance :

La séance est levée à 19 h 52 par M. Jean Bellehumeur

Denis Dion
Maire

Paméla Blais
Directrice générale et secrétaire trésorière

